



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-063 Conseil municipal du 29 juin 2026

Présents : ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, RIALET Myriam, AUNEAU Olivier, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, BOYER Bertrand, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, BILLARD Catherine, JUTEAU Antoine, DANIEAU François, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

Excusée(s) : CHAUVET-GUERIN Aurélien et André-Jean VIEAU

Pouvoirs : CHAUVET-GUERIN Aurélien à Déborah BERLIOZ et VIEAU André-Jean à Olivier AUNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Date de la convocation : 23/06/2026
Date de la publication : 30/06/2026

2026-063 AFFAIRES GÉNÉRALES – VŒU SUR LA SANTÉ MENTALE ET L'INTERPELLATION DES DÉPUTÉS ET SÉNATEURS

Rapporteur : Rémy ORHON

Le 10 avril dernier, au lycée Joubert-Maillard, un élève en détresse psychologique a porté des coups de couteau à l'une de ses camarades. Heureusement, les jours de la jeune fille n'ont pas été mis en danger. Néanmoins, cet épisode aurait pu être plus tragique.

Quelques semaines plus tôt, la mère du jeune agresseur avait désespérément recherché une aide psychologique pour son fils. Elle s'est confrontée comme tant d'autres au manque de moyens des établissements spécialisés.

Partout dans notre pays, d'autres parents sont démunis face à la détresse de leurs enfants et adolescents. Les attaques violentes par des jeunes au sein des établissements se multiplient tout comme les actes de suicides. Ils ne peuvent plus être considérés comme des faits divers isolés mais comme la représentation d'un mal-être de nombreux jeunes dans notre société.

La prévention de la santé mentale des jeunes est insuffisante pour répondre à cette situation. Les délais de soins sont bien trop longs. Pourtant, au début du quinquennat, la santé mentale a été consacrée « grande cause nationale ».

Aujourd'hui, qu'en est-il ?

Les troubles psychiques constituent la première cause de morbidité et de handicap chez les jeunes âgés de 15 à 25 ans. Cette tranche d'âge est particulièrement vulnérable : entre 63 et 75 % des troubles psychiatriques apparaissent avant 25 ans. Les hospitalisations pour tentative de suicide ont augmenté de 16,6 %. Le département de Loire-Atlantique, comme tant d'autres, est sous doté en matière de pédopsychiatrie.

Il est temps que la santé mentale soit réellement traitée comme une priorité, que le gouvernement décrète un plan d'urgence afin que nous, les élus locaux, puissions constituer et compter sur des réseaux d'acteurs solides sur nos territoires, notamment pour nos jeunes.

Depuis des mois, les professionnels de santé alertent sur cette situation potentiellement explosive. Le 5 mai dernier, les acteurs et actrices de la santé et de l'éducation de la commune ont dressé ensemble un état des lieux et recherché des solutions parmi lesquelles la mairie s'engage à interpellier les plus hautes instances, à organiser une réunion publique en septembre pour sensibiliser les habitantes et les habitants, à mettre en place une formation aux premiers secours en santé mentale et étudier l'ouverture d'une antenne de la maison des enfants à l'image de celle des adolescents.

Un groupe de députés transpartisan a récemment rédigé un projet de loi portant sur trois grandes priorités : développer la prévention, mieux accéder aux soins, améliorer la santé mentale au travail. Ce texte met en avant des mesures d'urgence comme la création d'un Pass Premiers secours en santé mentale, le déploiement d'équipes mobiles, la révision du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Je propose ce soir l'adoption d'un vœu de soutien à la proposition de loi transpartisane pour améliorer la santé mentale des Français qui permettrait à notre commune d'être plus outillée pour mettre en place un plan d'action cohérent.

CONSIDERANT le drame récent survenu sur la commune au lycée Joubert Maillard ;

CONSIDERANT les constats des professionnels de santé mentale de notre commune sur le manque de moyens et le besoin d'un soutien institutionnel ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

DEMANDE au Gouvernement :

- de prendre des mesures concrètes pour la santé mentale dans le cadre de la grande cause nationale,
- que la prise en charge des personnes soit de haute qualité et très rapide, notamment pour le public adolescent.

Les secrétaires de séance,
Mélanie COTTINEAU

Jean-François ZAREMBA

Le Maire,
Rémy ORHON



Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le : 30/06/2026

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.